L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 DECEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LEBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 13 DECEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Négociants et Banquiers, rue Royale, les propriétés suivantes : Vente positive, par ordre de l'agent du propriétaire absent, de propriétés améliorées de valeur dans le Premier et le Second District ; résidence de famille No 222 rue St-Philippe, entre les rues Chartres et Robertson, entre les deux lots contigus, dépendre en bonne jardins ; six magnifiques lots de terre avec bâtisses rue St-Philippe, entre Salcedo et Lopez ; cinq magnifiques lots de terre avec bâtisses rue St-Philippe, entre Rothebère et Dumaine ; sept magnifiques lots de terre rue St-Philippe, entre Lopez et Dumaine ; un magnifique lot de terre rue Villeré, entre St-Philippe et Ursulines ; maison et terrain rue Clara, entre Burgundy et Calliope ; aussi, pour cause de départ, No 239 rue Orléans, entre Claiborne et Derbigny ; enseigner St-Philippe et Galvez ; et sans limite, résidence rue St Jean-Baptiste, entre Annette et St-Bernard.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Essen St-Charles, rue St-Charles, vente importante de propriétés de choix pour magasins et résidences comprenant des magasins dans les rues Vieille-Levée, Dauphine, Chartres, Crossman et Magazine et rue Hatchez, etc. ; résidences de choix dans les rues Bourbon et Dauphine ; magasins et résidences, rue Dryades, Bouparis, Marais, Bienville et autres rues ; aussi, pour payer une hypothèque, vente positive, avec le consentement des parties, de la belle résidence à double corps de logis, en bel état à deux étages, Nos 265 et 267 rue Gironde, entre Bienville et Bouparis, et de deux lots de terre en face du parc de la métairie, entre les rues Gironde et Conti.

Par Albert Paul & Co., au bureau de prêts, 17 rue Baronne, pages lucrative.

Grande et importante vente.—Aujourd'hui à midi à la Bourse d'Essen St. Charles, de propriétés de choix de ville, comprenant des emplacements populaires pour affaires, maisons et résidences de premier ordre, petite magasins et célébrées, assurance comme devant être positivement vendues pour le compte de la New Orleans Savings Bank et autres intérêts par C. E. Girardey, encanteur.

Cette grande liste comprend des propriétés situées dans le 1er, 2d, 3em, et dans districts, convenables pour résidences et assurant un placement remunérateur. Les capitalistes qui cherchent les spéculations les plus prudentes et les plus sûres, ne trouveront nulle occasion égale à celle-ci. L'attention de nos lecteurs y est spécialement appelée. Pour les conditions et pour de plus amples détails voyez les annonces descriptives et les plants à la Bourse.

Il faut une solution prompte et finale sur la base fiscale de la Constitution.

Nous voyons tous les jours combien il est fâcheux que la Convention n'ait pu s'occuper des affaires de cette ville comme elle s'était occupée des affaires d'Etat, car tous les jours le conseil de ville délibère pour savoir comment il s'y prendra pour échapper à la clause de la Constitution qui réduit d'un tiers la taxe municipale. La Convention ne pouvait faire mieux que de poser cette base invariable puisque le temps lui manquait pour faire davantage. Une réduction semblable, établie comme principe, impose la réforme dans toutes les parties de l'administration de la ville, et tous les amis sérieux d'un bon gouvernement municipal avaient cru qu'elle suffirait pour forcer enfin les autorités de ville à travailler avec énergie dans l'intérêt de cette réforme si désirée et dont le besoin se fait si vivement sentir.

Le conseil de ville agit-il ainsi ? Il délibère beaucoup ; c'est ce qu'on nous rapporte du moins, mais sur quoi délibère-t-il ? Il délibère pour savoir quel moyen il emploiera pour éluder la limite fiscale prescrite par la Constitution pour toutes les paroisses sans exception et ratifiée par le peuple à une immense majorité. Si une mesure votée et adoptée aussi solennellement n'est pas obligatoire, il n'existe plus pour nous de forme légale possible, et la moindre autorité de quelque nature qu'elle soit pourra à l'avenir annuler toutes les œuvres législatives de nos assemblées les plus populaires et les moins contestées sous le rapport de leur origine.

La Convention n'avait pas besoin de soumettre la Constitution au vote du peuple pour en faire la loi fondamentale de l'Etat. La Convention, à elle seule, représentant l'Etat tout entier, pouvait imposer sa loi sans la soumettre à l'approbation ou à la ratification de personne. Ce qui le prouve, c'est que la Constitution n'a pas eu besoin de la sanction de l'Exécutif pour devenir une loi suprême ; il lui suffisait d'avoir été adoptée par l'assemblée qui l'a faite pour avoir toute sa force d'autorité et d'exécution, et quand la Convention, surabondamment scrupuleuse, a daigné soumettre le résultat de ses délibérations à la sanction des citoyens qui l'avaient élue en lui confiant tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour donner à l'Etat un gouvernement de réforme et de salut, elle a fait plus qu'on ne lui demandait, plus qu'il ne fallait, et la précaution dont elle a usé était parfaitement inutile.

Cette précaution a été plus qu'inutile ; elle a été nuisible en ce qu'elle a fait perdre un temps précieux, et pour ce qui concerne la Nouvelle-Orléans elle peut avoir un résultat funeste. En effet, ne fait-on pas dépendre aujourd'hui l'application de la grande réforme fiscale de l'époque où le budget municipal sera voté et adopté par le Conseil de ville ? Est-ce que les membres de ce Conseil, ou plusieurs d'entre eux, n'ont pas soutenu que si ce malheureux budget était adopté pour l'année 1880 avant que la proclamation du gouverneur eut annoncé le fait de la ratification de la constitution de 1879, ce budget prévaudrait et que les contribuables seraient forcés de payer encore une taxe de 15 mills au lieu d'une taxe de 10 mills, ainsi que cela est établi et fixé dans la constitution qui est devenue notre suprême loi ?

N'a-t-il pas été dit que le Conseil des administrateurs avait conféré avec l'avocat de ville à ce sujet et que ce jurisconsulte avait affirmé que le budget serait légal dans ses anciennes conditions ? Légal ! Qu'est-ce qui n'est pas légal aujourd'hui ? Après toutes les confusions de droit que nous avons vues si souvent, confusions commises non seulement par les avocats pour le besoin de leurs causes, mais encore par les cours de justice pour on ne sait quels besoins, nous ne sommes nullement surpris qu'on décore du titre de légal un budget qui serait fait dans les termes de la charte de 1870, charte qui n'est pas encore changée et qui ne le sera que par la Législature prochaine. Mais lui, il ne s'agit plus de légalité, il s'agit de constitutionnalité, et, nous demandons si le budget qu'on prétend faire sera constitutionnel et si la légalité venant de l'époque radicale de 1870 l'emportera sur la constitution démocratique de 1879 ? Telle est la question.

La proclamation du Gouverneur annonçant au peuple la dissolution de la Législature de 1878, l'établissement d'un gouvernement nouveau et l'abolition de la constitution de 1868 qui nous a causé tant de calamités et de honte, sera certainement lieu avant la fin du présent mois de décembre, c'est-à-dire avant la fin de l'année 1879 ; mais lors même qu'elle n'aurait lieu que le 1er et le 2 janvier 1880, dès qu'elle se rapportera à cette année et dès qu'il s'agit d'une mesure fiscale, voté six mois auparavant par la Convention, l'effet de cette mesure remonte à l'époque même où elle a été votée d'où on ne doit plus être fait si dans l'administration de l'Etat ni dans l'administration de la ville qui ne soit conforme aux principes consacrés par cette mesure. Tout acte de dérisoire de ces principes serait nul, comme passé par, exemple, le transfert de biens fait par un débiteur à un tiers pour frustrer ses créanciers en instance contre lui. La situation est exactement la même pour les autorités de ville. Dès le moment que la Convention a adopté une limite de taxe en toute autre mesure de réforme, ces autorités ne peuvent rien faire qui soit contraire à cette limite, ou elles ne le feraient que sous peine de prévarication et de nullité.

Nous avons déjà eu dire que les contribuables seront raidis sur ce point, qu'ils demanderont une injonction immédiate contre la levée d'une taxe de 15 mills contraire à la constitution, aussitôt que la proclamation du gouverneur aura été lancée et qu'en outre si les autorités municipales persistent, ils rendront leurs cautions responsables de cette persistance. Nous ajouterons à cela que les contribuables, en aucun cas, ne payeront rien au delà des termes mêmes de la constitution. Ainsi, en quelque état de cause que ce fut, les autorités de ville ne gagneraient rien à cette transgression de la clause la plus solennelle de la constitution de 1879. Loin de là, ils exposeraient leurs cautions à des poursuites auxquelles, très certainement, il n'a jamais été dans leur intention de s'exposer.

Nous n'ignorons pas que les administrateurs de ville peuvent dire qu'en attendant la réunion de la législature, ils ne craignent rien vu qu'ils se trouvent encore sous le régime de la charte de 1870. Sans doute et nous ne contestons pas cela, mais nous leur demanderons quel bénéfice ils comptent retirer d'un budget qu'il faudra nécessairement refaire un mois après qu'il aura été fait ? En seront-ils plus avancés, quand ils auront que la collection des taxes, et en très faible quantité, ne commence pas avant le mois d'avril, et quand ils auront surtout que la résolution bien arrêtée des contribuables est de ne rien payer, en matière de taxes, au-delà des 10 mills, terme établi comme base fiscale par la constitution ?

Nous devons mentionner ici une coïncidence fâcheuse et qui à elle seule serait de nature à produire dans l'esprit des administrateurs de ville d'autres inspirations. Le maire n'a-t-il pas répondu à une sommation du juge Billings de lever une taxe pour la satisfaction de certains créanciers à jugement, que le Conseil allait s'occuper de cette affaire et que la taxe serait levée incessamment ? Il est difficile, nous l'avouons, de résister à un arrêt de cour quand il est final, et le juge Billings, en cela, a été obligé de se conformer à un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis. Donc, s'il faut satisfaire ces jugements, nous aurons une taxe spéciale et additionnelle à subir, et s'il faut subir aussi les 15 mills de taxe municipale fixée par la loi de 1876 qui a affecté 5 mills au service des bons à prime, nous aurons subitement à payer une taxe de 20 mills, à supposer que le budget rêvé par le Conseil de Ville soit, dès-lors, prévaloir pour l'année dans laquelle nous allons entrer. Nous serions donc moins avancés qu'avant et nous retomberions dans la situation misérable dont la Convention a voulu nous faire sortir. Ce serait là un terrible désillusionnement et personne ne croira que tel doive être le dénouement de tant d'efforts démocratiques auxquels le peuple tout entier de l'Etat s'était associé de confiance et de bonne foi. Nous n'hésitons pas à dire que s'il fallait, en l'état des choses, subir une taxe municipale de 2 pour 100, la ville y périrait, et tout le monde alors demanderait à grands cris qu'elle fut remise entre les mains d'un receveur qui lui procurerait au moins l'avantage de la soustraire à la rapacité de ses créanciers.

Nous engageons le Conseil de Ville à bien peser ces considérations et à réfléchir de nouveau sur cette grave matière. Qu'il fasse son budget, s'il tient purement à se conformer à la charte de 1870 non encore abrogée, bien qu'elle soit sur le point de l'être, mais qu'il annonce que ce budget est provisoire et qu'il n'a pas d'autre valeur ; que le Conseil s'occupe du budget de 1880, en tâchant de mettre toute l'administration sur un pied nouveau d'économie générale ; qu'il broche sur les écoles publiques, sur la police, sur le département des travaux publics, sur le nettoyage des rues et sur l'éclairage ; il y a sur tout cela des réductions de 50 pour 100 à faire et les choses n'en iront pas plus mal ; qu'il suspende le service de la dette pendant un certain nombre d'années et que ce service ne soit repris que lorsque la ville sera en état d'y pourvoir ; que le conseil se persuade bien que les contribuables fonciers ne doivent pas être d'éternelles victimes des extravagances et des dilapidations du passé, et qu'il se doit lui-même au travail de la réforme non pour l'avenir lointain mais pour le présent, laissant à la génération future le soin d'elle-même, sans s'inquiéter outre mesure des charges que la génération actuelle lui léguera. A chacun sa tâche, et c'est bien assez.

Le Conseil de ville actuel est plus en état de s'occuper de l'année 1880 que le Conseil qui lui succédera et qui sera trop nouveau et trop inexpérimenté pour établir l'administration sur la base fiscale déterminée par la constitution. Ce soin incombe aux administrateurs d'aujourd'hui qui auront pour appui une assemblée législative imbue, il faut l'espérer, de l'esprit de réforme qui animait la Convention. Avec cet appui, le Conseil de ville est sûr de faire adopter toutes les mesures qu'il jugera indispensables et justes. Si cette occasion était perdue, elle ne reviendrait plus qu'en 1882 et la ville resterait condamnée encore pendant deux ans à gémir des mêmes difficultés et à subir les mêmes souffrances ; la restauration municipale en serait retardée d'autant et peut-être même en deviendrait-elle impossible. Il faut donc que le Conseil de ville envisage de front la situation périlleuse où nous sommes, situation qui ne peut se prolonger et qui demande un remède héroïque. Ce remède ne saurait être mieux appliqué que par des hommes déjà versés dans le gouvernement des affaires municipales et connaissant à fond toutes les difficultés qui l'entravent. C'est un devoir pour eux que de s'en occuper incessamment et ce sera un grand honneur pour eux que de les résoudre. Sans nul doute, le peuple de la Nouvelle-Orléans n'oublierait pas le service immense qu'ils auraient rendu.

LE BUDGET.

Nos lecteurs trouveront dans notre rapport de ville à la quatrième page le budget que le Conseil a voté hier après de longues délibérations et qu'il prétend faire prévaloir pour l'exercice de l'année 1880. Nous croyons y voir que les économies ou réductions s'élèvent en tout à environ $300,000, ce qui ne suffit pas pour équilibrer le budget avec la limitation de taxe imposée par la constitution. Aussi, le Conseil a-t-il jugé bon de maintenir de sa propre autorité la taxe fixée par la loi de 1876, celle qui a autorisé la conversion de la dette municipale en bons à prime. Il reste à savoir maintenant si la Législature et les cours mettront de côté une loi constitutionnelle pour complaire aux vélléités légales de membres du Conseil.

Ouverture des Chambres françaises—Discours de Gambetta.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page le compte-rendu de la séance d'ouverture des Chambres à Paris et le discours de M. Gambetta. Nous publierons demain les délibérations importantes qui ont eu lieu dans les réunions des groupes de la majorité républicaine.

Théâtre de l'Opéra.—La troisième représentation d'Aïda a valu hier un nouveau succès aux artistes de M. Strakosch. L'ouvrage est admirablement monté, et le rôle d'Aïda est un triomphe pour Mlle Singer, tandis que les autres principaux rôles sont excellemment tenus et chantés par Mlle Belocca, MM. Petrovich, Storti et Castelmary ; nous reviendrons demain sur cette belle œuvre et son interprète.

Nous reparlerons aussi de *Lucie*, que l'on donne aujourd'hui en matinée avec Mlle Litta, MM. Baldassa et Gottschalk. Nous avons oublié de mentionner un solo de harpe exécuté dans l'ouverture avec un talent remarquable, par Mme Marcoux, et que le public a fait bisser.

Ce soir on donne le bel opéra de Bellini, *Les Puritains*, tiré du roman de ce nom par Walter Scott. Il sera chanté par Mlles Lablanche et Valerga, et MM. Lassarini, Storti et Castelmary.

On répétera dimanche le *Trouvère* avec Mlles Singer et Belocca, et MM. Petrovich et Storti.

Pour la semaine prochaine une série de nouveautés : lundi, *Mignon* avec trois primes donne, Mlles Litta, Lablanche et Ricci ; mardi *Bigoletto*, et mercredi un spectacle composé pour le bénéfice de l'éminente et populaire cantatrice, Mlle Singer, bénéfice dont nous reparlerons demain.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Robinson Crusoé a eu deux bonnes représentations, et on sera encore une autre à la matinée d'aujourd'hui. Probablement même cette dernière sera-t-elle la plus belle, car Robinson Crusoé a toujours été le favori des petits garçons dans tous les pays du monde ; mais la pièce aussi moins bonne qu'on s'empresserait encore au théâtre pour les acteurs dont le talent est fort remarquable.

Ce soir on donnera l'extravagance musicale et comique intitulée "Hiawatha," musique de Rice et paroles de Nathaniel Childs. Cette pièce n'a pas encore été représentée ici et offre tout l'intérêt de la nouveauté, et nous pouvons, sur la foi de nos confrères des grandes villes des Etats-Unis, la recommander à l'attention du public de l'Académie. Il y a dans Hiawatha beaucoup de situations fort comiques ou burlesques. La musique en est brillante, vive et spirituelle, et l'habileté des artistes qui sont chargés des principaux rôles rend cette extravaganza périlleuse ment amusante et attrayante. Dimanche soir, on donnera "Revels" autre extravaganza bouffe qui a fait au Nord autant de bruit qu'Evangeline et dont nous parlerons demain plus au long.

THEATRE ST-CHARLES. — Le Vieux Drury n'est pas mort, il s'en fait de beaucoup et nous en serons la preuve le 21 du courant. On nous annonce pour ce jour-là le début d'une troupe de W. F. Cody, troupe excellente nous assure-t-on. Toutefois la nouvelle n'est pas officielle, bien qu'on nous ait donné déjà une idée de la première pièce qui sera représentée en cette occasion. C'est encore un drame de frontière mêlé sans bataille, sans coups de fusil et sans mort d'homme, un drame tout pacifique mais qui n'en est pas moins intéressant. Nous verrons.

GANTS DE PEAU DE CHEVREAU—Une boîte de gants a toujours été un joli cadeau pour le jour de l'an, et à ce sujet nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Danziger relative à un grand assortiment de gants en peau de chevreau qu'elle offre à deux prix d'une rare modicité. Cet assortiment comprend des articles de tout genre pour dames, cavaliers et enfants. Voyez l'annonce.

Pour $1 50 vous achetez une belle botte cirée à l'Etoile Rouge.

LE TIRAGE DE MARDI PROCHAIN—Les dames sont invitées à assister au grand tirage de la loterie de l'Etat de la Louisiane qui doit, en effet, avoir lieu mardi prochain 16 décembre. Des billets seront réservés pour elles au "Grand Opera House" où tous les préparatifs ont été faits pour que l'opération ait lieu au grand jour au sû et vu de tous ceux qui voudront en être les témoins. L'affaire est loyale assurément puisqu'elle doit se passer en présence de quiconque sera intéressé à la surveiller de près.

CHAMPAGNE, MARRONS, ETC,—La maison Solari & Sons, au coin des rues Royale et Douane, annonce qu'étant la seule à importer le champagne Roederer en ce pays, elle peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre, le vin portant cette célèbre marque. On trouve encore dans les vastes magasins de MM. Solari de l'huile de Puget, de Pigniol, de l'ale de Bass, du porter de Guinness, et quantité de conserves et de fruits secs et sucrés.

Charbon.—MM. W. G. Coyle & Co., 32 Carondelet, ne reçoivent et ne vendent, on le sait, que du charbon de qualité supérieure. Ils livrent en outre leur Pittsburg, leur Anthracite et leur Cannel de la Virginie, deux toutes les parties de la ville, aux prix les plus réduits du marché.

Ceux qui souffrent de déchirement insupportables qu'indique une toux opiniâtre, soit récente, soit chronique, trouveront le soulagement d'abord, et la guérison ensuite, dans l'usage du Sirop Pectoral aux Navets Indiens de Laplance.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Ph. Werlein, le marchand de pianos très connu de la rue du Canal 135. M. Werlein vend les célèbres pianos de Chickering, Mathushek et Hale, qui surpassent les pianos importés par le son, la touche et leur force de durée, et aussi par la modicité du prix, attendu qu'ils n'ont pas de droits à payer. Chaque piano est pleinement garanti par lui.

Si vous voulez dépenser peu d'argent et avoir pour beaucoup de chaussures, vous n'avez qu'une chose à faire : aller à l'Etoile Rouge faire votre bill.

Malles de voyage de toutes grandeurs et à tous prix à l'Etoile Rouge.

UNE BONNE CHANCE—Quelle chance ? La chance de gagner $100,000 avec $10 seulement, car un billet entier pour le tirage de la grande loterie de l'Etat de la Louisiane ne coûte pas plus de $10, et si ce billet sort que de peines épargnées, que de soucis et d'inquiétudes de moins et que de travaux évités ! Quelle belle fortune à la place de tout cela et quelle bénédiction domestique ! Ce grand tirage ne devrait avoir lieu que mardi 16 décembre, vous avez donc encore deux jours pleins pour prendre des billets.

Achetez votre canards aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Souffrez-vous le mal d'oreilles, et évitez une opérée mais qui souvent ne temporarie pas de nouveau. Parmi les remèdes anti-bilieux on en n'occupe un rang et élevé que la préparation des "Hostetter's Bitters." Cet Bitters hautement recommandé par la sensibilité dans cette région de l'organe affecté, le poumon jusque de la peau, les muscles, le vertige et le mal de tête, qui accompagnent une atteinte bilieuse. Une convalescence affectée de la bile, après un usage doux ment de ce stimulant capital de foie, trouve que un longue n'est plus chanceuse le malin, que les bâtons ont plus force, qu'une sensation de santé même inexplicable ne revient plus en vie minutes, que nos boyaux ont acquis la fermeté d'une pièce bien réglée de mécanique, et qu'elle peut manger avec un appétit très vif suivi d'une bonne digestion. C'est parce que les "Bitters" sont tout la nature dans ces effets pour nourrir le foie et les bagages en détention dans leur état naturel, qu'ils opèrent des guérisons aussi surprenantes.

Pour Noël nous hésitée à l'Etoile Rouge ; n'est dire que tous les enfants trouveront sous pied de magnifiques cadeaux.

Dernière saison du grand opéra, il est non vendredi. Il ne reste plus qu'une dizaine de jours de représentations. Les amateurs des voix, les amateurs des calliopes, ceux les intestins, ceux à la bouche, ceux à la gorge, ceux à la poitrine et à la diarrhée, prennent de la dentition en toutes saisons. D'ont un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédé hier, à 8 heures et demie P.M., DAME VEUVE CHARLES EUGÈNE WILLIS, née ADÈLE O'KRIELIZ. Les amis et connaissances des familles Willis, Gariédel, Tabary, Lassale, Kernion, Reine et Arroya, sont prié d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 13 décembre, à 4 heures P. M. Le corps est exposé chez son frère, H. V. Gariédel, rue Kerlerec, No 130, entre Marais et Villeré.

Décédé vendredi, à huit heures moins 20 minutes P. M., MELMOLAS LEROY, âgé de 61 ans, natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, France, et résidant depuis 27 ans à la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de ses frères, Marius et Germain Leroy, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu Dimanche matin, à 10 heures. Le corps gît à la dernière résidence No 664 rue Dauphine, entre Desaix et Villeré.

De la part de sa veuve et de son fils.

13 déc—2t

Ancienne Maison T. MOREAU.

H. DAMIENS,

COIN ROYALE & TOULOUSE.

Grand déballage de MARCHANDISES NOUVELLES

Par les Steamers Hanover, Teutonia, Nurnberg, Montréal, St-Louis.

CHEMISES FRANÇAISES, blanches et couleurs ; Gilets et Caleçons de flanelle, laine, coton ; Foulards, Mouchoirs, Cravates, les plus nouveaux genres ; Bas et Chaussettes, laine et coton ; Bretelles garnies ; Bretelles élastiques ; GANTS DE PEAU pour hommes, dames et enfants ; GANTS de laine, castor, coin.

MERCERIES en tous genres—Rubans, Lingeries pour Dames, Corsets, Tournures, Lainages, Manteaux et Châles.

PARFUMERIES des meilleures maisons de Paris, Lubin, Piesse, Coudray, Bally, Société Hygiénique, Dr. Pierre, J. M. Farina, Violet, Mailly, Etc., Etc., Etc.

JOUETS D'ENFANTS.

Le plus grand assortiment reçu en Voitures, Vélocipèdes, Wagons, Chevaux, Poupées, Trompettes, Meubles, Ménages, Bateaux, Jeux de Dames, Fusils, Sabres, Jeux de Billard, Jeux de Croquet, Jeux de toutes sortes, Etc., Etc., Etc.

ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux de Noël et de Jour de l'An : les plus nouveaux les plus riches, les plus complets dans ce genre. Ce sont des plus beaux assortiments, importés jusqu'ici. Ils sont Cristaux, Porcelaine, Faïence, Garnitures de Cheminée, Opalines de Lavabos, Garnitures de Boudoirs, Statuettes, Vases d'eau, Boîtes à Poudre, Flacons, Bâtons à Gants, Boîtes à Mouchoirs, Robes à Bébés, Mécaniques, Porte-bouquets, Porte-manchons, Port-cigares, Poignées en Ecaille, en Ivoire, Articles Chinois et Japonais, Articles de Bronze, Objets d'Art, Etc., Etc., Etc.

ORFÈVRERIE de Christofle : Couverts, Cuillers à café, Louches.

☞ Tous les articles sont marqués en chiffres connus et à des prix réellement modérés et réduits. 13déc—1t

CHAMPAGNE

RŒDERER.

50 Paniers de 25 Bles Champagne L. Roederer
50 " 50½ "
100 Caisses 12 "
100 " 24½ "

Etant la seule maison à la Nlle-Orléans important cet a marque célèbre de champagne directement des caves de M. L. Roederer à Reims, nous pouvons offrir un avantage en conséquence.

Marrons de Savoie.

25 Barils marrons de Savoie,
300 Paniers Huile d'olive, A. Pujol & Co.
150 " " Jeanet Pignolet,
100 Barils Ale de Bass & Co.
100 " Porter de Guinness,
1000 Paniers de 5 livres Figues sèches d'Italie.
100 Petites balles prunes confites fortes, recommandées par les gourmets comme le meilleur fruit préparé.

En débarquement et à vendre par J. S. SOLARI & SONS, Coin Royale et Douane.

12déc—2f

Au Public.

LE soussigné, de retour de Vienne (Autriche) à la Nouvelle-Orléans, où il compte se fixer d'une manière définitive, annonce au public qu'on trouvera toujours à en stalle (No 46), Marché français, de la viande fumée et des saucisses de Vienne au vin blanc. Prix, 12½ la livre. On se trouve ces articles aulle part ailleurs. Il vendra en viande fraîche à raison de 10 cts la livre. Le soussigné a été désigné par le Rabbin comme le principal boucher des israélites.

13 déc—1f MAYER AARON.

A Vendre.

UNE GROCERIE DE DÉTAIL dans le Troisième District peut être achetée à bon marché pour de comptant. S'adresser au No 18, Champs-Elysées, entre Decatur et Levée.

13 déc—2f

CHARBON! CHARBON!

Pittsburgh,

Anthracite et

Virginia Cannel.

COAL

De qualité supérieure et aux plus bas prix du marché. Livraison dans toutes les parties de la ville.

A vendre par

W. G. COYLE & Co., 32 rue Carondelet.

Bureaux : (Chantier, coin Rade et Levée.)

13 déc—7f

Pour Barcelone via Havane.

Le vapeur espagnol transatlantique de 1re classe.

"SANTIAGO,"

Capt. QUIRIOO RIBERAS Y POMBO.

Ayant la plus grande partie de son chargement engagé et en voie d'embarquement partira sous peu de son wharf, vis-à-vis Jackson Square.

Pour balages de fret et passage ayant de magnifiques commodations, s'adresser à

G. CORRAL & CIE, Rue Douane, 57.

13déc—5f

Culte Evangélique en Langue Française,

TOUS les DIMANCHES à midi, dans le Temple de Bethel, rue de l'Esplanade No 9, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie.

H. TOURNIÉ Ministre. L. BIDOLET, servt.

8 nov—2m—BAD

ENCAN. ENCAN.

—AU—

BUREAU DE PRÊTS SUR GAGES.

Coin des rues Conti et Bourbon.

SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—

Tous les objets non réclamés, sans exception, sur lesquels l'intérêt n'aura pas été payé jusqu'au 22 décembre 1879, seront vendus sans limite à l'encan et à l'amiable à partir du LUNDI, 22 décembre 1879, à 11 heures du matin.

ET LES JOURS SUIVANTS.

Un immense assortiment d'articles nouveaux et d'occasion sera vendu en même temps.

VENEZ ET EXAMINEZ.

12déc—PP JOS. ANGLADE.

PAR ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

VENTE sans limite de la plus belle collection de Peinture, Chromes et Gravures, qui ait jamais été offerte à la Nlle Orléans, commençant le 22 décembre 1879, à 7 heures P. M., au No 48 rue Royale, entre Bienville et Dauphine.

J'appelle sur cette rare occasion l'attention des amateurs et des personnes désirant faire des cadeaux de bon goût à l'occasion des fêtes.

19 déc—2f

J. MORICE,

Médecin-Vétérinaire,

Ex-l'Ecole de Lyon, (Brunoz),

Ex-Vétérinaire Militaire.

9nov—3mPP No 215 CANAL STREET.

St. Bernard Steam Engine Fire Company No. 1.—ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE MENSUELLE ET TRIMESTRIELLE—LUNDI, 15 décembre 1879, à 7 heures précises du soir.

Règlement des comptes arriérés.

Par ordre de

Wm. LE MONIER, Président.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire. 12nov—3f.

L'UNION FRANÇAISE.

MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus que les confectionnés à l'Union, rue du Titre XI de la Constitution, une Assemblée décennale aura lieu dimanche prochain, 14 du ce mois, au siège de la Société, No 5, rue St-Louis.

Après les rapports du Conseil sur les opérations de l'année, on délibérera sur vote plusieurs amendements à la Constitution.

Il importe à l'intérêt de cette assemblée, tous les Sociétaires sont instamment priés de vouloir bien y assister.

La Séance sera suivie d'un repas.

Pour le Conseil de l'Union.

A. GUILLEBEAU, Président.

Secrétaire. 11 déc—4f PP

DANZIGER,

No. 131, RUE DU CANAL.

Gants de Peau ! Gants de Peau ! !

POUR LES FÊTES.

AYANT fait de grands préparatifs pour la fête de la N-A, nous sommes prêts à offrir aux gens bon goût, au vente assortiment de Gants de peau, bas et frais de toutes pp et toutes tailles et grandeurs.

Ses gants de la fête Gants à 2 boutons, 75 cts et 1 00

Nous offrons de splendides Gants à 3 boutons, à 50 cts, $1 25 et $1 50.

Nous offrons des Gants très fins à 4 boutons, à $1, $1 25 et $1 75.

Nous offrons de magnifiques Gants, 6 boutons, à $1 25, $1 50 et $1 75.

AUSSI

Des Gants de jeunes filles et d'enfants de toutes les nuances et tailles de $1 à $1 75 la paire.

Notre grande vente RABAIS de Gants d'opéra en 2, 3, 4, 6, 8 et 10 boutons, à 25, 35, 40, 50, 75 cts et $1 la paire, suivant les tailles.

Les Gants de Suède qu'on vend ailleurs 75 cts, Gant. Ainsi donc, venez de bonne heure et achetez vos présents.

Magnifiques assortiments de Mouchoirs pour messieurs, chez

DANZIGER.

13 déc—

CHAMPAGNE

BOLLINGER

En quantité et dont bouteilles.

Le Vin Sujet des Clubs de Paris.

Grand vin Château Dillon.

En barriques et en caisses.

Bières anglaises mises en bouteilles

Par E. & S. BURKE, Dublin.

BASS, ALLSOPPS, GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,

de E. & J. BURKE, en fûts et en cartons.

A vendre par

SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, 45, 47, 53, 55 rue Peters.

20nov—6m—J.S.M.

Souscription de Jean Sourdrage.

LES créanciers de cette succession sont requis de se faire connaître et de présenter leur note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées à M. Jean Mouliet, dépositaire de la succession, au No 24, Passage de la Bourse.

13déc—3f

A vendre pour cause de départ.

UN commerçant, qui veut se retirer des affaires, désire trouver un acquéreur sérieux, en offrant de bonnes garanties, à qui il vendrait son stock et la suite de ses affaires. L'établissement dont il s'agit, existe à la Nouvelle-Orléans depuis de longues années, est sans concurrence et plusieurs fortunes y ont été faites. Il est bien achalandé, situé dans un quartier populeux et de grand débitage en ce genre et se vendant à vil prix. S'adresser au rédacteur de l'Abeille.

10 déc—1mod

AVIS.

Le Grand Tirage et Concert

DE LA

LOTERIE

DE

L'ETAT de la LOUISIANE,

AURA LIEU

MARDI, 16 Décembre,

—AU—

GRAND OPERA HOUSE,

Sous la direction des Généraux

J. A. EARLY

ET

G. T. BEAUREGARD.

Le tirage commencera à 11 heures du matin.

Les portes s'ouvriront à 10 heures et demie A. M.

GROS LOT

$100,000.

Billets seulement.....$10.

Le "Dress Circle" est réservé aux dames.

Les billets en fractions de billets donnent au porteur le droit d'entrée au Concert et Tirage.

7déc—7f PP.

Demande de renseignements.

Le nommé GASPARD COURVOISIER, de Lamt du Rang, canton de l'Isle sur Doubs, département du Doubs, est parti en Amérique depuis 1842. Son jeune frère Auguste, n'a pas plus de ses nouvelles depuis 1850. Désire savoir ce qu'il est devenu. Prière d'adresser les informations au bureau du journal. 10 déc—4f

GEO. E. STRONG

Annonce respectueusement que, pour être agréable aux visiteurs, il tiendra son magasin ouvert tous les soirs jusqu'au 1er de l'An.

Les personnes résidant à la Nlle-Orléans, aussi bien que les étrangers, sont invités à venir examiner son riche assortiment d'articles pour cadeaux de Noël et de Jour de l'An : Diamants, magnifique bijouterie en or, bijouterie en argent, articles en argent solide, Montres, Pendules, Articles de fantaisie, etc.

125.....Rue du Canal.....125

9déc—1m

MONTRES.

Waltham Watch Co.

MONTRES en argent pour hommes, à clé...$12
MONTRES en argent, pour hommes, à remontoir.....14
MONTRES en or, pour hommes, à remontoir..24
MONTRES solides, pour jeunes-garçons, à remontoir.....18
MONTRES solides en or, pour dames, à pâ..25
MONTRES solides en or, pour dames, à remontoir.....45

A. B. GRESWOLD & CO., Coin Royale & Conti.

7 déc..1m

The Latest Champagne Out !

DRY

KRUG & Co. REIMS

We take pleasure of saying that, in connection with the standard type of Messrs Krug & Co's wine, we are now prepared to promptly fill all orders for the "DRY KRUG," which latest pitch cash general favor, all over the United States, and which we now respectfully tender our appreciation of our southern friends.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the United States.

9 Déc—1 m.

Hippogriffe Louisiane and Texas Railroad and Steamship Co.—Bureaux, 7 décembre 1879.—AVIS : A partir de LUNDI, 8 décembre 1879, un pouvre estimer, tous les jours, de 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures du soir, jusqu'aux points suivants : Berwick City, Patterson, Bayou Pelt, Morgan City, Bayou Sorrel, Indianola et Texas-Pacific. Les voyageurs partant de la Nlle-Orléans à 8 heures du matin, arriveront à la Nlle-Orléans à 4 heures après-quarante de l'après-midi. 7 déc—7f

BRONZES D'ART

L'attention des connaisseurs et des amateurs d'objets d'art est respectueusement appelée sur un choix remarquable de

Bronzes de Paris et de Vienne,

Depuis le plus exquis et d'un prix modéré, en vente à la prodigalité.

Ils sont priés aussi de venir examiner une collection de Faïences, décorées par les amateurs de bric à brac sous le nom de

TERRES CUITES SUISSES.

Ces objets, en quête de curiosités d'occasion, ne sont pas vendus d'ailleurs, mais ils sont bonnes occasions pour ceux qui les cherchent.

D. H. HOLMES

No 155 CANAL, 16 BOURBON et 14 DAUPHINE.

11 déc—2f PP

Annonce Spéciale

—DU—

MAGASIN POPULAIRE

"One Price Clothing Store,"

Nos 105, 107 et 109 rue Vieille-Levée, coin Ste-Anne.

Notre stock de Vêtements d'Automne est complet maintenant, et je l'offre aux prix :

Je vends maintenant, et je l'offre aux prix ci-dessous, et en cette quelques prix pour le même :

Vêtements à $5	valant $8		
" 6	"	9	50
" 7 50	"	11	50
" 9	"	12	
" 10	"	14	50

PANTALONS DE $1 à $6.

Je viens d'ouvrir un nouveau Département d'Habillements sur mesure pour JEUNES GENS et GARÇONS, et

D'articles de toilette pour hommes,